

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1476-2026

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 25 mai 2026, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1476-2026 modifiant le Règlement numéro 1446-2026 ayant pour objet de créer une réserve financière pour le financement des infrastructures souterraines, routières et des bâtiments publics afin d'ajouter une somme de 1 500 000 \$ à la réserve pour l'année financière 2026 ».
2. Que ledit règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville, en date des 15, 16, 17, 18 et 19 juin 2026.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi.

Donné à Granby, ce 3 juillet 2026.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 3 juillet 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 3 juillet 2026.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin